

# **FCP SMART EQUILIBRE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP SMART EQUILIBRE » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 176.792, un actif net de D : 169.773 et un déficit de D : 15.286 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP SMART EQUILIBRE» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP SMART EQUILIBRE», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphes d'observation**

4. Les emplois en actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 60,41% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 50% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
5. Les liquidités et quasi-liquidités représentent à la clôture de l'exercice 30,03% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
6. Contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, le fonds a acquis en 2016 des actions « Assurances AMI », titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, et ce, pour un montant de D : 15.491 qu'il a cédé au cours de la même année.

Cette opération a généré une moins-value de D : 312,963.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

### **Vérifications et informations spécifiques**

7. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
8. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 30 mars 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Moez AKROUT**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**  
(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>115 017,896</u>
Actions et droits rattachés		106 796,896
Titres des Organismes de Placement Collectif		8 221,000
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>53 084,275</u>
Placements monétaires	5	53 084,275
Disponibilités		-
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>8 689,875</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>176 792,046</u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	845,650
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	6 172,982
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u>7 018,632</u>
<b>ACTIF NET</b>		
<b>Capital</b>	9	172 629,010
<b>Sommes distribuables</b>		
Sommes distribuables de l'exercice		(2 855,596)
<b>ACTIF NET</b>		<u>169 773,414</u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>176 792,046</u></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31 décembre 2016
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	4 588,790
Dividendes		4 588,790
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	1 107,474
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>5 696,264</b>
Charges de gestion des placements	12	(4 536,808)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 159,456</b>
Autres charges	13	(5 456,974)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(4 297,518)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		1 441,922
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>(2 855,596)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 441,922)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 940,744)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(6 511,160)
Frais de négociation de titres		(2 536,979)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(15 286,401)</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le  
31 décembre 2016

<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>(15 286,401)</u>
Résultat d'exploitation	(4 297,518)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 940,744)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6 511,160)
Frais de négociation de titres	(2 536,979)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>85 059,815</u>
<b>Souscriptions</b>	
- Capital	275 700,000
- Régularisation des sommes non distribuables	1 217,584
- Régularisation des sommes distribuables	1 465,715
<b>Rachats</b>	
- Capital	(195 900,000)
- Régularisation des sommes non distribuables	2 600,309
- Régularisation des sommes distribuables	(23,793)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>69 773,414</b></u>
<b>ACTIF NET</b>	
En début de l'exercice (capital initial)	100 000,000
En fin de l'exercice	169 773,414
<b>NOMBRE DE PARTS</b>	
En début de période	1 000
En fin de période	1 798
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>94,423</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>(5,58%)</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 30 Novembre 2015 à l'initiative de la société « SMART ASSET MANAGMENT » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Décembre 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP SMART EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant SMART ASSET MANAGMENT.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 115.017,896 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>108 836,190</b>	<b>106 796,896</b>	<b>62,91%</b>
AMEN BANK	190	4 370,000	4 599,520	2,71%
BNA	1 500	14 032,757	13 501,493	7,95%
CARTHAGE CEMENT	2 940	7 068,736	6 021,120	3,55%
CEREALIS	500	1 720,000	2 565,500	1,51%
EURO-CYCLES	390	16 130,200	15 952,170	9,40%
PGH	1 750	10 182,500	11 707,500	6,90%
SIAME	4 500	10 840,000	10 786,500	6,35%
SOMOCER	7 000	12 180,000	10 339,000	6,09%
SOTRAPIL	1 223	10 991,640	10 751,393	6,33%
TELNET HOLDING	4 550	16 420,357	16 125,200	9,50%
TUNISAIR	7 500	4 900,000	4 447,500	2,62%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>8 122,450</b>	<b>8 221,000</b>	<b>4,84%</b>
TUNISIE SICAV	50	8 122,450	8 221,000	4,84%
<b>TOTAL</b>		<b>116 958,640</b>	<b>115 017,896</b>	<b>67,75%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>65,06%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes initial</b>	-	-	-	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>				
Titres cotés	223 906,968		223 906,968	
Titres non cotés	15 491,000		15 491,000	
Titres OPCVM	157 583,640		157 583,640	
<b>Cessions de l'exercice</b>				
Titres cotés	(115 070,778)		(115 070,778)	(7 105,367)
Titres non cotés	(15 491,000)		(15 491,000)	(312,963)
Titres OPCVM	(149 461,190)		(149 461,190)	907,170
Variation des plus (ou moins) values latentes sur portefeuille titres		(1 940,744)	(1 940,744)	
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>116 958,640</b>	<b>(1 940,744)</b>	<b>115 017,896</b>	<b>(6 511,160)</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 53.084,275, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
<b>Dépôts à vue</b>		<b>52 944,528</b>	<b>53 084,275</b>	<b>31,27%</b>
AMEN BANK		52 944,528	53 084,275	31,27%
<b>TOTAL</b>		<b>52 944,528</b>	<b>53 084,275</b>	<b>31,27%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>30,03%</b>	

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique présente au 31/12/2016 un solde de D : 8 689,875 et s'analyse comme suit :

Cessions titres à encaisser	8 689,873
Autres	0,002
<b>Total</b>	<b><u>8 689,875</u></b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à D : 845,650 et s'analyse comme suit :

Rémunération fixe du gestionnaire	771,631
Rémunération du dépositaire	74,019
<b>Total</b>	<b><u>845,650</u></b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à D : 6 172,982 et s'analyse comme suit :

Rémunération du commissaire aux comptes	4 915,000
Redevance du CMF	14,747
Etat, retenue à la source	14,486
Sommes à décaisser	1 228,749
<b>Total</b>	<b><u>6 172,982</u></b>

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, se détaillent ainsi :

### Capital initial

Montant	100 000,000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	2

### Souscriptions réalisées

Montant	275 700,000
Nombre de parts émises	2 757
Nombre de copropriétaires nouveaux	20

### Rachats effectués

Montant	(195 900,000)
Nombre de parts rachetées	(1 959)
Nombre de copropriétaires sortants	(10)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 940,744)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6 511,160)
Régularisation des sommes non distribuables	3 817,893
Frais de négociations de titres	(2 536,979)

### Capital au 31-12-2016

Montant	172 629,010
Nombre de parts	1 798
Nombre de copropriétaires	12

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31/12/2016 à D : 4 588,790 et se détaille ainsi :

	<b>2016</b>
<b><u>Dividendes</u></b>	
-des titres cotés	4 588,790
-des titres OPCVM	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 588,790</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève, pour l'exercice clos le 31/12/2016 à D : 1 107,474 et se détaille ainsi :

	<b>2016</b>
Intérêts des dépôts à vue	1 107,474
<b>TOTAL</b>	<b>1 107,474</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève, pour l'exercice clos le 31/12/2016 à D : 4 536,808, se détaillant ainsi :

Rémunération fixe du gestionnaire	4 055,642
Rémunération du dépositaire	481,166
<b>Total</b>	<b>4 536,808</b>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent, pour l'exercice clos le 31/12/2016 à D : 5 456,974, se détaillant comme suit :

Redevance CMF	262,056
Honoraires commissaire aux comptes	4 915,000
Services bancaires	188,287
Impôt et taxes	91,631
<b>Total</b>	<b>5 456,974</b>

### Note 14 : Autres informations

#### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	3,168
Charges de gestion des placements	(2,523)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>0,645</b>
Autres charges	(3,035)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(2,390)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,802
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(1,588)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1,079)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(3,621)
Frais de négociation de titres	(1,411)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(6,112)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(8,502)</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(6,112)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	2,123
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(3,988)</b>
Valeur liquidative	94,423
 <b>Ratios de gestion des placements</b>	
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,60%
Autres charges / actif net moyen	3,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(1,63%)

#### **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP SMART EQUILIBRE" est confiée à la Société de gestion "SMART ASSET MANAGMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit Une rémunération en hors taxes de 1,5% l'an, de l'actif employé en actions cotées et 1% du reste de l'actif calculée sur la base de l'actif net quotidien

De plus, il est prévu d'accorder une commission de surperformance à la société de gestion au cas où le fonds réaliserait un taux de rendement annuel supérieur à 6%. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 10% HT de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement de 6%.

L'AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 5.000 dinars HT à partir de la 3<sup>ème</sup> année.